

mulgués plus tard, car nous croyons que l'industrie estime que la mise en commun sert ses intérêts et que les exploitants des divers champs de pétrole et de gaz envisageront volontiers l'union. Toutefois, la disposition est déjà dans le bill.

Je le répète, tout en s'appliquant en général à la production et à la conservation du pétrole, ce bill, bien entendu, vise surtout les conditions qui existent dans le Grand Nord. Une omission est à noter. Aucune disposition du bill n'autorise la répartition proportionnelle du pétrole parmi tous les producteurs pour le contrôle du marché. On considère qu'une unification réalisée dans les premiers temps protégerait chaque propriétaire dans les limites d'un seul gisement, mais qu'il ne conviendrait pas d'exiger que plusieurs gisements se partagent nécessairement les marchés. Nous nous sommes fixés comme objectif des prix peu élevés pour le pétrole du Nord. C'est dire que chaque puits en exploitation doit produire autant que possible à son rythme maximum, compte tenu des méthodes techniques recommandées. Un volume considérable de production par puits signifie assez logiquement des frais d'exploitation peu élevés par unité.

Nous savons que les coûts dans le Nord seront plus élevés que dans le Sud du Canada ou dans d'autres pays producteurs, ce qu'il faut contrebalancer autant que possible. Un moyen d'y parvenir est d'encourager la haute production de chaque puits. La répartition proportionnelle en fonction du marché incite au forage excessif. Les frais d'exploitation s'en trouvent accrus et contribuent d'ordinaire au maintien de prix élevés. Comme le pétrole du Nord canadien doit soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, des procédés artificiels qui ne peuvent servir que dans les limites d'un seul continent ne réussiraient seulement qu'à hausser les prix du pétrole du Nord et les rendraient incapables de supporter la forte concurrence des marchés d'outre-mer.

Bref, la mesure contient des dispositions fondamentales pour permettre de surveiller la production du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest qui, selon tous les indices actuels, est appelée à prendre une expansion même au-delà des plus grands espoirs fondés il y a quelques années. L'exploitation rationnelle et ordonnée de cet immense potentiel, au profit non seulement de la population de cette région, mais aussi de tous les Canadiens, est une importante responsabilité qui incombe maintenant au gouvernement, et en ce moment, aux membres de la Chambre.

A maints égards, il s'agit d'une mesure courante qui vise simplement à établir des normes pour l'industrie à laquelle elle s'applique-

[L'hon. M. Andras.]

ra. Toutefois, je suis sûr qu'elle constituera, en outre, l'une des pierres d'angle qui permettra l'expansion de cette industrie au Canada et favorisera de beaucoup non seulement l'essor économique du Nord, mais aussi l'économie et l'expansion du Canada. Je suis persuadé qu'une découverte comme celle de la baie de Prudhoe, si elle se produisait dans le Nord du Canada, ferait de notre pays un exportateur plutôt qu'un importateur de pétrole.

• (5.10 p.m.)

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, je m'associe au ministre pour offrir mes félicitations à tous ceux qui ont rendu possible la présentation du bill S-29 au Parlement. Les félicitations que j'offre à tous ceux qui ont rendu possible cette étape importante dans notre programme de mise en valeur des ressources du Nord remontent loin dans l'histoire du Canada. Même s'il est vrai que les gouvernements n'ont compris que depuis 10 ou 15 ans que nous possédions de vastes ressources minérales au nord du 60° parallèle, il y a toujours eu des pionniers qui ont eu la vision de nos richesses potentielles dans le Nord longtemps avant les Canadiens ordinaires, et certes longtemps avant que nos hommes politiques aient accepté d'y croire.

L'un des pionniers que je dois mentionner est Stefansson, qui dès les années 10 a probablement été le premier Canadien à se rendre vraiment compte que nos régions septentrionales recélaient des ressources qui défiaient l'imagination la plus fertile. Stefansson a d'abord fait des explorations sous les auspices du gouvernement du Canada. Malheureusement, le gouvernement lui retirait son appui plus tard, et nous le savons, il a fini par se rendre aux États-Unis où, en qualité d'éminent explorateur et parce qu'il avait vécu dans le Nord parmi les habitants de cette région, il a continué à proclamer que le secteur septentrional du continent nord-américain n'était pas une région inculte, austère, redoutable, dénudée et stérile mais, en réalité, selon la description qu'il en donnait dans ses mémoires à cette époque, le Nord accueilli. C'est lui, je suppose, qui, le premier, a lancé l'idée que le Canada était une nation nordique, ayant un héritage nordique et une destinée à accomplir dans ces latitudes. Je pourrais mentionner une foule d'autres personnes, mais je m'en tiens à Stefansson à cause de sa grande valeur et du caractère unique à l'époque de sa vision prophétique des régions septentrionales.

La mesure législative à l'étude ici aujourd'hui recueillera, j'en suis certain, des appuis parmi tous les partis représentés à la Chambre. Elle a déjà trouvé des appuis à l'autre endroit. Avant d'être renvoyée à la Chambre des communes, elle a fait l'objet d'une étude